

UPGCS



Union pour la Prévention et la
Gestion des Crises Sanitaires

Partenariat Soignants/Patients pour une Médecine Humaine

L'association UPGCS (Union de Prévention et de Gestion des Crises Sanitaires) souhaite alerter les syndicats de travailleurs concernant les malades victimes du covid long en particulier sur leur risque de précarisation et les conséquences dramatiques de leur situation socio-professionnelle non légiférée.

En effet, les malades covid long sont les oubliés de la gestion de la pandémie covid 19.

En France, au premier trimestre 2022, le nombre de covid long est estimé à 2 millions d'adultes actifs, le plus souvent.

<https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20220721.OBS61198/2-millions-de-francais-pourraient-etre-atteints-de-covid-long-selon-sante-publique-france.html>

Les symptômes du covid long sont invalidants. Il y en a plus de 70. De la fatigue exacerbée à l'effort, troubles cognitifs, symptômes neurologiques digestifs cardio-vasculaires, atteintes organiques....

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/covid-long-symptomes-prolonges-du-covid-19/covid-long-symptomes-prolonges-covid-19>

Un grand nombre de travailleurs devenus incapables d'exercer avec une majorité de femmes (70% pour 30% d'hommes).

Nous arrivons à la fin de droit de prise en charge des arrêts maladie par la sécurité sociale française. En mars 2023, les malades de la première vague vont se retrouver en invalidité.

Quand le gouvernement français dit qu'il y a du travail en France, ils oublient volontairement les millions de français remplacés à leur poste de travail.

Certains malades travailleurs ont déjà été licenciés du fait de leur covid long. Ils se retrouvent dans des situations dramatiques. Devant faire face à l'impossibilité de reprendre une activité professionnelle et une perte de revenus, des difficultés avec leurs assurances alors qu'ils se soignent.

Une majorité de soignants font partis de ces covid long oubliés alors qu'ils étaient applaudis lors du premier confinement....

Les soignants du secteur public obligés de faire une demande de congés longue maladie à 6 mois d'arrêt de travail, puis à un an de maladie à demi traitement.

Les reconnaissances en maladie professionnelles refusées aux soignants qui n'ont pas été admis en réanimation avec oxygénation car c'est, malheureusement, la seule condition retenue sur le tableau des maladies professionnelles (RG 100 : "ayant nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire,"). Les malades du covid long n'ont, pour la plupart, pas eu d'atteintes respiratoires massives au départ et ne rentrent donc pas dans ces restrictions, alors qu'ils sont pourtant toujours malades et handicapés sur le long terme à la suite de leur infection contractée au travail. Les clauses devraient être réadaptées ou la demande de maladie professionnelle "hors tableau" devraient être davantage favorisée par les médecins du travail afin de ne pas laisser ces professionnels, qui sont allés au front, sans reconnaissance et sans ressource.

https://www.actusoins.com/371044/maladie-professionnelle-les-soignants-a-mauvaise-enseigne.html?fbclid=IwAR0p8R_fO95t-JoQXi-62aPwch3uAEOZG3moox37Li9EJud2qVlOWshtaxs



Le peu de malades obtenant la maladie professionnelle se retrouvent eux aussi confrontés à la consolidation jugée par des experts qui ne prennent pas en compte le peu de recul sur cette maladie (même pas 3 ans) et la possible évolution à venir avec les recherches médicales et thérapeutiques en cours, les entraînant vers une invalidité ou retraite forcée.

Les instituteurs et personnels des écoles, le personnel des secteurs du commerce, etc.... également oubliés, n'ont pas de reconnaissances en maladie professionnelle...

Certains malades ont été victimes d'un arrêt de prise en charge de leurs indemnités journalières de maladie par les médecins conseils de la sécurité sociale. Ils ont été dirigés vers pôle emploi alors qu'ils sont en incapacité de reprendre une activité professionnelle...

D'autres malades en difficulté auprès des médecins du travail, contraints de reprendre leur activité professionnelle alors qu'ils sont épuisés et n'assument même pas leur simple quotidien ...

En plus de leur douleurs et handicaps quotidiens, des malades sont en difficulté face à leur hiérarchie professionnelle. Jugés, décrédibilisés, maltraités, du fait de la non connaissance de cette nouvelle pathologie qui n'est pourtant plus à démontrer.

[Au moins 17 millions d'habitants de la Région européenne de l'OMS ont souffert d'une COVID longue lors des deux premières années de la pandémie, et des millions d'entre eux devront sans doute subir cette maladie pendant des années \(who.int\)](#)

L'OMS exhorte, d'ailleurs, de soutenir ces malades par les soins, la recherche et rééducations mais également par l'accompagnement adapté du travailleur, et c'est dans ce sens que nous vous sollicitons.

Beaucoup de malades ont obtenus des reconnaissances RQTH, des carte CMI de priorité ou et d'invalidité, certains une allocation AAH.

Cette maladie nécessite un accompagnement spécifique dans le monde du travail afin de limiter la précarisation, l'isolement et faciliter le retour à l'emploi de manière aménagée quand cela est possible.

Les malades ont besoin de votre soutien, de votre aide pour :

- défendre leurs droits et la santé au travail
- communiquer envers les employeurs, les salariés en poste de travail, les médecins du travail
- créer des parcours d'aide à la reprise de l'emploi et l'aide à la reconversion

Les malades comptent sur votre aide et votre soutien.

Nous restons à votre disposition pour vous donner plus de détails sur le sujet.

Pour l'UPGCS, Claude Escarguel et Annie Notelet , coprésidents